



L'ACTUALITÉ

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET POUVOIR D'ACHAT : LA CAPEB ENTEND BIEN PARTICIPER AU DÉBAT NATIONAL

La voix des entreprises artisanales du bâtiment doit être défendue dans la grande concertation nationale qui s'annonce.

“
L'U2P a demandé à l'État de travailler sur le rôle des partenaires sociaux et leur place dans la société, et a rappelé que l'U2P conteste les critères actuels de mesure de la représentativité patronale.”

La grogne sociale est telle que le Président de la République a dû sortir de son cap budgétaire et annoncer une série de mesures dans le but de calmer les esprits. Au-delà de la nature même de ces mesures, nous rappellerons que le rôle des corps intermédiaires est précisément d'éviter les dérives et la dilution des revendications dans un ensemble difforme. La CAPEB regrette profondément que le Gouvernement ait tardé à reconnaître le rôle des organisations professionnelles et, plus largement, des partenaires sociaux. La situation extrême dans laquelle la France se trouve aujourd'hui aurait sans doute été moins excessive qu'elle ne l'est. Sur le fond du problème, la CAPEB considère qu'il faut effectivement venir en aide à tous les Français qui en ont besoin, qu'ils soient salariés, retraités ou chefs d'entreprise. Car, en effet, il est clair que les chefs d'entreprises artisanales du bâtiment croulent sous les charges et taxes en tous genres et un certain nombre d'entre eux ont même du mal à se verser un salaire décent en fin de mois. En outre, parce qu'ils travaillent majoritairement chez les particuliers, les chefs d'entreprises artisanales du bâtiment connaissent parfaitement les difficultés des ménages et la situation de grande précarité dans laquelle certains se trouvent. C'est pourquoi il est absolument indispensable que la voix des petites entreprises du bâtiment soit défendue

et entendue dans le grand débat national qui va s'ouvrir. C'est Chantal Jouanno, ex Ministre de l'Environnement que nous connaissons bien, qui sera chargée de l'animer.

Dans les prochains jours, la Confédération adressera au Réseau des éléments permettant aux CAPEB départementales et régionales qui participeront à ces échanges de présenter les mêmes revendications argumentées et les mêmes propositions.

Lundi, au Ministère du Travail, l'U2P a dénoncé les injustices qui demeurent malgré nos alertes, et notamment le fait que les entreprises individuelles – majoritaires parmi les entreprises de proximité – ne bénéficient pas de la baisse de l'impôt sur les sociétés puisqu'elles sont soumises à l'impôt sur le revenu et que, compte tenu de la trajectoire de baisse de l'IS, cette inégalité de traitement ne peut que s'accroître.

Avec les deux autres organisations patronales, l'U2P a demandé des annulations de charges sociales sur le 4^e trimestre 2018 pour les entreprises en difficulté.

L'U2P a par ailleurs demandé que soit prise en compte la situation des apprentis, notamment en généralisant l'hébergement en CFA qui doit être pris en compte dans l'établissement des coûts/contrats.

Elle a fait part également de son opposition à une nouvelle taxe sur les entreprises pour financer le transport des salariés, jugeant plus pertinent d'établir des plans de déplacement, territoire par territoire, pour faciliter le transport des salariés à moindre coût.



LOBBYING

→ CITE : LE RETOUR DES FENÊTRES AU SÉNAT

Le Sénat a examiné le PLF 2019. À cette occasion, la CAPEB avait proposé un amendement aux sénateurs visant à réintroduire les fenêtres dans le CITE, les portes d'entrée donnant sur l'extérieur ainsi que les systèmes de ventilation mécaniques.

Notre amendement a bien été repris et défendu en séance par les Sénateurs mais la majorité Sénatoriale a préféré adopter un autre amendement qui réintroduit seulement les fenêtres, sous condition de remplacement de fenêtres simples vitrages et au taux de 15 %. Ils ont adopté un deuxième amendement précisant que cette dépense éligible sera plafonnée.

Difficile à dire aujourd'hui comment vivra ces amendements adoptés car chacun sait que l'Assemblée nationale a le dernier mot et que le Gouvernement peut toujours s'opposer à un amendement, surtout quand il a été adopté contre son avis au Sénat, ce qui est le cas !

Mais, lors de ses entretiens à l'Élysée et à Matignon, les interlocuteurs du Président Liébus lui avaient laissé entendre que si un amendement de cette nature était introduit dans le texte, le Gouvernement ne s'y opposerait pas. Nous continuons notre lobbying pour que le gouvernement tienne sa parole !

→ LA CAPEB OBTIENT UNE SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES POUR L'ADAPTATION DES CONTRATS COLLECTIFS DE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale a fait l'objet d'une commission mixte paritaire qui a échoué. L'Assemblée nationale a donc fait une nouvelle lecture de ce texte.

La CAPEB a saisi cette opportunité pour demander à nouveau aux députés d'adopter un amendement accordant un délai d'un an aux entreprises pour se mettre en conformité avec la réforme du 100 % santé. La CAPEB ne conteste pas du tout l'objectif d'amélioration de l'accès aux soins, mais elle a fait observer aux parlementaires que la réforme du « 100% santé »

devra nécessairement être transposée dans les entreprises sous la forme de nouvelles décisions unilatérales des employeurs ou d'accords collectifs d'entreprises renégociés.

À défaut de cette mise en conformité avec les textes, les entreprises ne bénéficieront plus des exonérations sociales et fiscales attachées aux contrats collectifs obligatoires de complémentaire santé.

C'est pourquoi la CAPEB a demandé que la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions soit reportée au 1^{er} janvier 2021.

Bien que très largement reprise par des députés et des sénateurs, la proposition de la CAPEB n'a finalement pas été adoptée, le Gouvernement ayant demandé son retrait, en proposant toutefois la mise en place d'une « procédure simplifiée » pour permettre aux entreprises de mettre leurs contrats en conformité.

Cette procédure simplifiée répond à la demande de la CAPEB et semble ainsi écarter le risque d'un redressement par les Urssaf à partir du 1^{er} janvier 2020.

FORMATION

→ UN CONTRAT D'ÉTUDES PROSPECTIVES POUR LE BOIS

Les organisations professionnelles de la filière bois ont signé avec l'État un contrat d'études prospectives en vue de cerner les évolutions des métiers et des compétences.

Cette signature a lieu dans la continuité de celle du contrat stratégique de filière Bois et constitue l'un de ses projets structurants, en l'occurrence celui visant à « accompagner l'élévation des compétences dans les entreprises de la filière ».

L'étude prospective (dont le cahier des charges a été publié par Constructys), s'inscrit dans la continuité de l'état des lieux statistiques sur les entreprises, les métiers et la formation déjà réalisé par l'observatoire des métiers du BTP, pour les entreprises du secteur Bois Bâtiment et doit déboucher sur un plan d'actions de développement des compétences auprès des entreprises de la filière. Les objectifs de l'étude prospective sont de réaliser un état des lieux économique des secteurs concernés, de mieux cerner les enjeux des mutations environnementales, techniques et économiques identifiées pour les entreprises et de dresser, à court et moyen termes, un diagnostic de l'évolution des métiers, des

emplois et des qualifications, à partir de données économiques, démographiques, technologiques et opérationnelles.

Elle doit également permettre d'identifier les métiers qui vont connaître une évolution (évolution, recomposition, obsolescence ou émergence de nouveaux métiers), et établir des scénarii qualitatifs et quantitatifs de leur évolution.

Ensuite, il s'agira d'identifier les nouvelles compétences qui deviendront essentielles à détenir au regard de ces mutations.

Enfin, l'étude devra déterminer les actions visant le maintien, le développement et l'évolution des compétences des salariés dans le secteur, analyser l'offre de formation et les outils pédagogiques existants, regarder leur adéquation avec les évolutions attendues des compétences et en formuler des préconisations. Ces préconisations devront, au final, est traduites par des actions permettant d'accompagner dans les meilleures conditions possibles toutes ces évolutions de l'emploi et des compétences. Les résultats de cette étude sont attendus pour le second semestre 2019.

SOCIAL



→ RÉSEAUX ENTERRÉS ET AÉRIENS : L'IRIS-ST PUBLIE UN NOUVEAU MÉMO

L'IRIS-ST vient de sortir un nouveau mémo à destination des chefs d'entreprise du BTP et du paysage sur les « Travaux à proximité des réseaux enterrés et aériens ».

Ce nouveau mémo met en garde contre les dangers de ces travaux et précise les démarches qu'il faut faire avant d'entamer ce type de travaux. Des conseils sont également apportés pour les cas de travaux urgents et qui ne laissent pas aux professionnels le temps de faire les démarches appropriées.

En complément de ce mémo, l'IRIS-ST a créé une nouvelle rubrique sur son site internet dédiée aux travaux à proximité de réseaux. On y trouve des précisions sur ce que sont ces réseaux, sur les métiers concernés par les précautions à prendre, les démarches à suivre, les cas particuliers mais également les compétences et formations associées. Cette page apporte également des précisions sur les bonnes pratiques ainsi que sur la manière de gérer les anomalies.



RÉSEAU

→ LE CONSEIL D'ADMINISTRATION CONFÉDÉRAL S'EST RÉUNI LES 6 ET 7 DÉCEMBRE 2018

L'actualité a conduit le Président confédéral à faire un large tour d'horizon des derniers rebondissements concernant le GNR mais également le CITE qui ont donné lieu à de nombreux échanges avec l'Élysée et Matignon, sans oublier l'action d'ensemble du Réseau auprès des parlementaires.

Le Président Liébus a souligné que si le Président de la République n'avait pas annoncé de mesures concrètes sur le CITE, rien n'était encore perdu et que la CAPEB devait continuer son combat pour obtenir gain de cause. Le Conseil d'administration a ensuite préparé l'assemblée générale 2019 qui se tiendra à l'Acropolis de Nice les 9 et 10 avril. Il a pris connaissance des postes à pourvoir au CA l'année prochaine et examiné le projet de déroulé des trois demi-journées dédiées à l'AG. Deux personnalités y ont d'ores et déjà été invitées : le Ministre du logement Julien Denormandie et le Maire de Nice, Christian Estrosi.

Les suites de l'assemblée générale extraordinaire du 23 octobre dernier ont ensuite suscité un long débat du Conseil d'administration qui a décidé de tenir un séminaire exceptionnel en janvier prochain et dans l'intervalle de suspendre provisoirement les travaux du COPIL ABCD et des différents groupes de travail, à l'exception des travaux du groupe de travail en charge de la cartographie des compétences. Un point a par ailleurs été fait sur la campagne de communication et le Conseil a décidé de poursuivre, avec un budget conséquent, les actions digitales et les appels sortants sur la

totalité du 1^{er} semestre 2019. Une seule priorité : le recrutement de nouveaux adhérents dans la perspective de la mesure de la représentativité fin 2019 !

Comme chaque année, en présence du Commissaire aux Comptes, le Conseil d'administration a examiné et approuvé le projet de budget confédéral pour 2019 ainsi que le budget du FDR.



Le Conseil a accueilli Gabriel Desgrouas, Jean-Claude Maugère et Christian Schieber, administrateurs sortants en 2018, pour les remercier."

S'agissant du Réseau, le Conseil d'administration a pris connaissance des propositions du COG du Fonds de Développement du Réseau et les a validées.

Il a, par ailleurs, commenté les conclusions du Groupe de Suivi du Réseau suite aux derniers audit-diagnostics qui ont été réalisés.

Un point a ensuite été fait concernant le niveau d'abonnement au Bâtiment Artisanal. Le Conseil a pris acte avec satisfaction des engagements pris par la grande majorité des CAPEB départementales concernées de procéder au réabonnement de leurs adhérents. Il a, par ailleurs, décidé une ultime médiation pour celles qui refuseraient encore de procéder à ces réabonnements, avant une éventuelle saisine de la commission

d'arbitrage. Le Conseil a, à cette occasion, évoqué les premiers travaux du groupe de travail qui s'est réuni le 29 novembre avec des représentants du Réseau dans le but de réfléchir au modèle économique du Bâtiment Artisanal dans son ensemble (version papier et version électronique) ainsi qu'aux évolutions éventuelles qui pourraient être apportées au journal mais également au site Internet et à la newsletter afin d'en renforcer encore l'intérêt. Enfin, et compte tenu du bilan décevant de l'événement « le Bâtiment Artisanal tient salon », il a été décidé de ne pas reconduire cette opération.

Un nouveau partenariat Béranger Développement a été proposé et validé. Il sera signé avec la société Watts, spécialiste de la protection des réseaux d'eau, du drainage mais aussi du chauffage et de la climatisation.

Au titre des questions économiques, le Conseil d'administration a décidé de conduire une réflexion transversale sur le patrimoine en vue de définir une stratégie globale et d'imaginer un plan d'actions.

Il a par ailleurs pris connaissance des dernières actualités concernant le dispositif RGE, la plateforme 3.0 et les projets de loi PLF et PLFSS 2019.

Le Conseil a ensuite constaté les très grandes difficultés rencontrées dans les négociations en cours concernant l'OPCO de la Construction et engagé un large débat sur les conséquences de la mesure de la représentativité patronale. La mise en place d'un groupe de travail dédié à cette problématique a été décidée.



→ UN NOUVEAU PRÉSIDENT DANS LE PAS-DE-CALAIS

Freddy Guilbert, maçon à Hesdigneul les Béthune, a été élu Président de la CAPEB du Pas-de-Calais.
Il succède à Alain Leleu venu au terme de ses trois mandats.



LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

PRESSE

Le Président de la CAPEB a été interviewé par Radio Immo au sujet de l'éligibilité des fenêtres au CITE, que les sénateurs ont adoptée. Il a également été interviewé sur Sud Radio et sur France 3 en réaction aux annonces du Président de la République pour accroître le pouvoir d'achat des Français.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'APCMA

Ce mardi 11 décembre s'est tenue l'assemblée générale ordinaire de l'APCMA. En matinée, l'U2P, pour la première fois au cours d'une mandature, avait réuni les Présidents de Chambres de Métiers issus de ses rangs pour préciser son point de vue sur la question de la régionalisation du réseau des chambres de métiers et définir les consignes de votes.

CESE À BRUXELLES

Des réunions se tenaient cette semaine au Comité Economique et Social Européen à Bruxelles.

Le Président Liébus a participé aux travaux de la section sociale qui examinait plusieurs avis portant sur la prévention de la diffusion des contenus à caractère terroriste en ligne, l'égalité entre les hommes et les femmes sur les marchés européens du travail, les coûts de la non-immigration et de la non-intégration, notamment. La session plénière a donné lieu à la présentation des conclusions de la plateforme multipartite de la Commission européenne sur le sujet « Vers une Europe durable d'ici 2030 », présentation à laquelle a participé le Premier vice-président de la Commission Frans Timmermans. À l'issue de cette plénière, le Président de la CAPEB était convié par Fabrice Dubreuil, Représentant permanent adjoint de la France auprès de l'Union européenne pour évoquer les sujets d'actualité.



LE CONSEIL NATIONAL DE L'U2P

Le Conseil national est revenu sur les négociations en cours concernant l'OPCO PEPS, ainsi que sur celles relatives à l'assurance chômage. Il a bien évidemment évoqué l'impact du mouvement des gilets jaunes sur l'activité des entreprises de proximité.

ÉLECTIONS À L'UCF

Une assemblée générale extraordinaire et un Conseil d'administration de l'UCF se tenaient cette semaine. La raison en était l'élection à la présidence de l'organisme. En l'occurrence, M. Carretta (FFB) était le seul candidat et devait être reconduit à la présidence de l'Union des Caisses de France.

RÉSEAU

Le Président confédéral avait prévu de conclure cette semaine syndicale en participant, vendredi, à la cérémonie de départ du Président de la CAPEB du Palais de Calais, Alain Leleu.

MÉTIER

→ CHRISTOPHE BELLANGER CONCLUT L'ANNÉE AVEC SES CONSEILLERS



Ce jeudi 13 décembre, le Président de l'UNA Équipement Électrique et Electro-Domotique a réuni ses conseillers professionnels pour faire le point des dossiers en cours avant la trêve des confiseurs.

Ils ont commencé leurs travaux par un bilan de la réunion du 8 novembre avec l'ensemble des responsables des sections professionnelles.

Ils ont poursuivi en travaillant au programme des JPC 2019 avant de faire un retour sur la commission d'évaluation Qualifelec concernant les colonnes montantes.

Après avoir évoqué la révision du BTS électrotechnique, ils ont fait un point sur les relations avec EdF, Enedis et l'Afnor. Christophe Bellanger et ses conseillers ont ensuite dressé un état des lieux des travaux en cours au sein de Qualifelec, du Conseil, de Promotelec et de Qualit'Enr.

Puis ils ont fait le point sur les partenariats (Aldes, Hager/Sage, Enedis) et préparé la rencontre prévue avec la Fédération Française des Télécom. Pour finir, ils ont regardé les outils d'évaluation et l'étude métier proposés par l'OPPBTB.

→ GILBERT OLIVET ET SON ÉQUIPE SE FORMENT !



Partant du principe qu'on ne naît pas communicant, le Président de l'UNA Serrurerie Métallerie a proposé à ses conseillers professionnels de suivre avec lui la formation « Captiver son auditoire ».

C'est ainsi que l'ensemble de l'équipe a trouvé deux jours de son temps pour apprendre les bonnes techniques, les bons usages et les attitudes appropriées devant un public.

Des exercices et des mises en situation ont amené Gilbert Olivet et ses conseillers à toucher du doigt les erreurs à ne pas commettre et les bonnes pratiques à développer.



« Nous sommes tous de bons professionnels mais pas forcément de bons communicants » a souligné le Président de l'UNA ajoutant « nous avons tous besoin de nous améliorer, ne serait-ce que pour avoir des échanges de bonne qualité pendant les Journées Professionnelles de la Construction. »

(Suite de la p. 1)

En attendant, les dispositions annoncées par le Chef de l'État épargnent les entreprises. Les 100 € de plus par mois pour les salariés payés au Smic seront versés par l'État sans qu'il n'en coûte rien aux employeurs ; la défiscalisation et la désocialisation des heures supplémentaires seront bénéfiques autant aux entreprises qu'à leurs salariés.

Quant à la prime exceptionnelle, comme nous l'avons clairement demandé, elle sera facultative, entièrement exonérée d'impôts et de charges sociales et son montant sera librement décidé par les employeurs. À défaut, elle aurait contraint les chefs d'entreprise déjà en situation difficile et se serait réduite à peu de chagrin une fois taxée pour les salariés.

Enfin, l'annulation de la hausse de la CSG pour les retraités qui perçoivent moins de 2 000 € par mois est une mesure, là encore, qui ne coûtera rien aux entreprises et qui nous paraît juste, en particulier pour les retraités de l'artisanat qui vivent souvent avec une maigre pension.